



Assemblée générale du 24 avril 2024

Procès-verbal de séance

Date	24 avril 2024
Présents	57 personnes présentes, dont dix membres ayant le droit de vote
Excusés	La liste est à disposition au secrétariat
Auteur	Michel Thentz

1. Ouverture de l'assemblée générale

Le président souhaite une cordiale bienvenue aux membres et invités présents. Il salue en particulier Mmes Madeleine Amgwerd, ancienne présidente de l'association PINOS, ainsi que Muriel Christe Marchand, cheffe du SAS.

2. Nomination des scrutateurs

Mmes Madeleine Amgwerd et Monique Kottelat sont désignées.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juin 2023 - approbation

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juin 2023 est accepté à l'unanimité.

4. Rapport annuel - présentation - approbation

Le Président commente le rapport annuel, transmis avec la convocation à l'assemblée. Il se réjouit de sa teneur, plus positive que le précédent, par suite des problèmes financiers rencontrés en 2022. Il apporte des éclairages sur quelques points et rappelle les objectifs prioritaires de l'association PINOS désormais :

- Stabiliser les finances de l'institution, en maîtrisant les charges financières ;
- Maintenir les acquis en ce qui concerne la qualité de l'accueil des résidents ;
- Faire connaître et rayonner l'institution.

Il remercie tant le personnel que les membres du comité pour le travail effectué durant l'année 2023.

Le Directeur apporte des compléments d'informations à la suite de l'intervention du président. Les objectifs prioritaires en 2023 ont été :

- d'améliorer les rentrées financières de l'institution ;
- d'améliorer le taux d'occupation ;
- de privilégier l'accueil de résidents jurassiens, selon les objectifs fixés par l'Etat ;
- de redéfinir le contrat de prestation 24-26 avec l'Etat ;
- de stabiliser les dépenses malgré l'évolution du coût de la vie, notamment de l'énergie ;
- d'effectuer des économies financières ;

- d'effectuer des investissements stratégiques afin de diminuer les charges, notamment dans l'entretien des bâtiments et les coûts énergétiques.

Tout cela en visant le maintien des acquis dans la qualité de l'accompagnement des résidents et en évitant des licenciements.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

5. Comptes 2023 : présentation - rapport de l'organe de révision - approbation

Les chiffres principaux figurent dans le rapport d'activité et ne sont pas rappelés dans le présent procès-verbal. Le Directeur les commente et donne des précisions lorsque les différences entre les chiffres du budget et des comptes sont importantes. Le Directeur commente également les chiffres du bilan. Pour mémoire, le détail des comptes est en ligne sur le site internet de l'institution. (www.PINOS.ch rubrique médias/rapports annuels).

Madame Girard, représentante de l'organe de révision (Fidag), donne lecture du rapport positif établi à la suite de l'analyse des comptes et recommande à l'assemblée de les accepter.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

6. Budget 2024-2025 - approbation

Les budgets 2024 et 2025 sont présentés et commentés par le Directeur.

Le comité a souhaité faire avaliser par l'assemblée, dès 2024, le budget de l'année à venir plutôt que celui de l'année en cours. Il est en effet illogique de faire adopter un budget pour l'année en cours, alors que celle-ci est déjà largement entamée. Dès lors l'assemblée est appelée à avaliser exceptionnellement cette année deux budgets, soit le 2024 et le 2025. A l'avenir seul le budget de l'année suivante sera soumis à l'approbation de l'assemblée.

Les budgets 2024 et 2025 sont acceptés à l'unanimité.

7. Statut des membres de l'association PINOS

Le Président présente les réflexions du comité en ce qui concerne le statut des membres de l'association. Si les compétences des membres sont définies dans les statuts, le comité souhaite dynamiser et rendre l'association plus attractive. Le comité souhaite que les membres de l'association deviennent les ambassadeurs de l'institution auprès de leurs proches et au sein de leurs réseaux, avec les messages suivants : pourquoi être membre de l'association PINOS :

- on est fier du travail effectué par PINOS
- on s'identifie à la mission de PINOS
- on a l'occasion de partager des moments au sein de l'association, avec ses résidents et son personnel
- cela apporte un enrichissement personnel
- cela correspond aux valeurs de ses membres.

La première étape consiste à clarifier qui sont les membres actuels de l'association PINOS et qui sont uniquement des donateurs. A l'heure actuelle un flou existe, car un donateur qui verse Fr. 30.- ou plus est considéré automatiquement comme membre. Les personnes participant à l'assemblée générale

du jour sont appelées à remplir un court formulaire afin de clarifier leur statut : membre ou donateur. Le comité se tient à leur disposition à l'issue de l'assemblée, avant l'apéritif.

Une seconde étape aura lieu lors des festivités du 20^{ème} anniversaire de PINOS, le 8 juin, avec la possibilité d'une rencontre entre les membres de l'association, les résidents et le personnel. En outre, d'ici au 8 juin un nouveau site internet sera mis en ligne afin d'accompagner la nouvelle dynamique mise en place.

8. Montant des cotisations – approbation

Le montant proposé reste inchangé, à savoir :

Membre individuel : 30.-

Membre collectif : 100.-

Ces montants sont adoptés à l'unanimité.

9. Divers

Deux membres de l'association prennent la parole afin de remercier le comité et le personnel pour l'important travail accompli depuis une année, afin de remettre l'institution sur de bons rails.

La représentante du SAS, au nom du Gouvernement, remercie également pour le travail accompli. Elle salue en particulier la qualité et les compétences du personnel, éléments essentiels à la bonne marche d'une institution telle que PINOS. Elle salue les décisions et orientations prises.

Séance levée à 18h50.

